

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	1 084	737	347	517	- 170
Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 143	35 871	15 272	17 334	- 2 062
Autres immobilisations corporelles	33 188	24 603	8 585	5 751	2 834
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 200		5 200	5 200	
TOTAL (I)	90 615	61 211	29 403	28 802	601
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	145 341		145 341	94 162	51 179
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000		10 000
Clients et comptes rattachés	85 706		85 706	83 686	2 020
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	19		19	16 970	- 16 951
. Personnel					
. Organismes sociaux				3 903	- 3 903
. Etat, impôts sur les bénéfices				925	- 925
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 280		1 280	320	960
. Autres				-8 287	8 287
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	95 200	11 444	83 756	81 767	1 989
Disponibilités	407 095		407 095	470 091	- 62 996
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	9 893		9 893	1 933	7 960
TOTAL (II)	754 535	11 444	743 090	745 470	- 2 380
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	845 149	72 656	772 494	774 273	- 1 779

Certifié conforme

VB

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	373 700	377 488	- 3 788
Résultat de l'exercice	51 827	38 211	13 616
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	436 526	426 700	9 826
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	270 714	270 714	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 414	64 370	- 16 956
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	6 813	5 617	1 196
. Organismes sociaux	3 967	3 996	- 29
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 783		4 783
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 057	1 072	985
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	152	1 200	- 1 048
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	68	603	- 535
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	335 967	347 573	- 11 606
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	772 494	774 273	- 1 779

VB

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 772 493,50 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 51 826,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/03/2026 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

VB

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 90 615 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	79 915	9 618	4 118	85 415
Immobilisations financières	5 200			5 200
TOTAL	85 115	9 618	4 118	90 615

Amortissements et provisions d'actif = 61 211 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	56 313	9 017	4 118	61 211
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	56 313	9 017	4 118	61 211

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations générales, agencements, aménagements	1 084	737	347	de 3 à 5 ans
Matériel et outillage	51 143	35 871	15 272	de 2 à 7 ans
Agencements et installations	8 270	3 149	5 121	de 2 à 5 ans
Matériel de transport	16 975	16 119	856	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	7 943	5 335	2 608	de 2 à 5 ans
TOTAL	85 415	61 211	24 203	

Etat des créances = 102 098 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 200		5 200
Actif circulant & charges d'avance	96 898	96 898	
TOTAL	102 098	96 898	5 200

Provisions pour dépréciation = 11 444 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	9 301		9 301		
Comptes financiers	13 433		1 988		11 444
TOTAL	22 733		11 289		11 444

Charges constatées d'avance = 9 893 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 10 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

Etat des dettes = 335 967 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	270 714	270 714		
Fournisseurs	47 414	47 414		
Dettes fiscales & sociales	17 771	17 771		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	68	68		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	335 967	335 967		

Charges à payer par postes du bilan = 9 622 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 302
Dettes fiscales & sociales	8 320
Autres dettes	
TOTAL	9 622

VB

A. BOULOGNE S.A.R.L.
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 315 C Allée les Cocotiers Vernou
97170 PETIT-BOURG
RCS de POINTE-A-PITRE n°532 756 293

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51 826,79 € de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 373 699,56 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 51 826,79 €

Total à affecter : 425 526,35 €

Affectation :

- A titre de dividendes, soit 42 000,00 €
- Le solde au compte report à nouveau, soit 383 526,35 €

Montant - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 42,00 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15/04/2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2026 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 % (contre 17,2 l'exercice précédent). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont

VB

intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres revenus éligibles à l'abattement	Autres revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2024	42 000,00 €	néant	néant
31/12/2023	28 000,00 €	néant	néant
31/12/2022	28 000,00 €	néant	néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du mercredi 15 avril 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Vanessa BOULOGNE, gérante
"certifié conforme"

Certifié conforme

